



COMPTE-RENDU **de la séance publique du Conseil Municipal** **du 23 février 2015**

Membres présents : Mme HAUETER Catherine, M. MATTELON Philippe, M. Patrick HERBIN M. SERT Jean-Luc, M. LANFRAY François-Xavier, Mme BASTARD-ROSSET Gratiennne, M. Xavier POIZAT, Mme DUMAS Audrey, M. BERLAND Jean-Christophe, Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine, M. BOCHET-CADET André, Mme MOTEL Laurence, Mme MICHAUD Dominique, Mme Yvette GOLLINET.

A donné procuration : Mme Sylvana CUNEO à Mme Dominique MICHAUD.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2015.

2) Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. François-Xavier LANFRAY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

3) Conventions avec Teractem concernant l'extension de la zone artisanale du Vernay :

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune avait mandaté la SED74, nouvellement dénommée Teractem, par délibération du 3/3/2010 pour mener les procédures d'aménagement de l'extension de la zone artisanale du Vernay (acquisitions foncières et assistance à l'aménagement de la ZA). La convention a été réécrite afin de prendre en compte le nouveau nom de l'entreprise et pour qu'elle soit approuvée par la nouvelle équipe municipale. Mme Le Maire présente les deux conventions proposées par Teractem ; l'une concerne une mission de coordination et de réalisation de toutes les opérations d'acquisitions foncières de la Commune, et la seconde porte sur les missions suivantes : l'établissement des dossiers de procédure d'urbanisme opérationnel, l'aménagement et l'équipement de la zone d'activités et la gestion des ventes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 abstentions et 1 voix « contre », décide d'approuver les deux conventions à passer avec Teractem et donne tout pouvoir à Madame Le Maire pour signer ces documents.

Monsieur André BOCHET-CADET précise qu'il regrette qu'une étude de réalisation d'une gravière sur le site de la future zone artisanale du Vernay, avant la création de cette dernière, n'ait pas été décidée.

4) Fixation de la rémunération des heures supplémentaires effectuées par les enseignants dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires) :

Pour assurer la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et le bon fonctionnement des temps d'activités périscolaires, les communes ont la possibilité de faire appel à des enseignants qui sont alors rémunérés en heures supplémentaires par la Commune suivant un barème propre à l'Education Nationale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le taux horaire maximum, qui s'élève par exemple à 24,28 € pour un professeur des écoles.

5) Approbation de la liste des marchés conclus en 2014 :

Conformément à la législation, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année civile, sur la liste des marchés conclus l'année précédente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 abstention, approuve cette liste qui est la suivante :

Type du marché	Procédure	Montant € du marché	Objet du marché	Attributaire	Date attribution
Marchés dont le montant est supérieur à 90 000 € HT					
Travaux	Reconduction pour 1 an du marché passé sur appel d'offres ouvert	Marché à bons de commande mini 150 000 € /an - maxi 350 000 € /an	Aménagements ponctuels de voirie	Entreprise EUROVIA Alpes 74 POISY	Marché conclu le 06/05/2013 pour 4 ans - Reconduction expresse le 07/01/2014
Marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT					
Services	Marché à procédure adaptée	16 300 € HT	Mission de contrôle technique pour la réorganisation des bâtiments communaux	Bureau APAVE 74 METZ TESSY	20/01/2014
Services	Marché à procédure adaptée	8 080 € HT	Mission de sécurité et santé au travail pour la réorganisation des bâtiments communaux	Bureau APAVE 74 METZ TESSY	20/01/2014
Services	Marché à procédure adaptée	5 980 € HT	Etude géotechnique concernant le projet de réorganisation des bâtiments communaux	Bureau GEOTEC 74 POISY	20/01/2014
Travaux	Marché à procédure adaptée	64 991,22 € HT	Sécurisation des accès sur la RD16	Entreprise EUROVIA Alpes 74 POISY	29/08/2014
Travaux	Marché à procédure adaptée	42 499,90 € HT	Renouvellement du réseau d'eau potable de Bélossier	Entreprise Gramari SAS 74 PASSY	23/09/2014
Travaux	Marché à procédure adaptée	79 912,82 € HT	Renouvellement du réseau d'eau potable du Crêt du Faux	Entreprise EHTP 74 ST MARTIN BELLEVUE	22/12/2014

6) Approbation du nouveau règlement d'utilisation de la salle communale :

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ALEX, le 27 février 2015

Le Maire

Catherine HAUETER

